

# **MORT SUSPECTE DE KHOSRO ALIKORDI, UN AVOCAT DES DROITS HUMAINS AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LA REPRESSION**



Dans le monde des prisonniers.es politiques d'Iran et des familles endeuillées, Khosro Alikordi était un point de référence crucial. Agé de 46 ans, c'était un avocat spécialisé en droits humains. Il était basé à Mashhad et membre du barreau du Khorasan – l'organisme professionnel régional qui délivre les licences et supervise les avocat.es dans le nord-est de l'Iran. Il avait consacré les dernières années de sa vie à défendre celles et ceux que la République islamique cherche le plus à réduire au silence : les manifestant.es du soulèvement « Femme, Vie, Liberté » de 2022–2023, les dissident.es politiques et les familles réclamant justice pour leurs enfants tué.es.

Parmi ses client.es figuraient la famille d'Abolfazl Adinezadeh, un adolescent abattu pendant les manifestations, ainsi que l'activiste politique emprisonnée Fatemeh Sepehri, dissidente de longue date et critique virulente de la direction de la République islamique, qui purge aujourd'hui une lourde peine pour des motifs politiques. Pour de nombreux/es autres détenu.es « anonymes » et leurs proches, il était la personne qui répondait au téléphone, se présentait au tribunal et insistait sur les garanties légales de base dans un système conçu pour les leur refuser.

Le prix à payer était élevé. Dans les mois précédent sa mort, Alikordi subissait une pression croissante de la part des instances judiciaires et sécuritaires. Le « tribunal révolutionnaire » de Mashhad et le tribunal disciplinaire du barreau du Khorasan s'en prenaient à lui pour ce qui devrait constituer le cœur du métier d'avocat : défendre ses client.es et faire entendre leurs droits. En décembre 2024 – janvier 2025, il a été condamné à un an de prison, deux ans d'interdiction d'exercer le métier d'avocat, deux ans d'interdiction de voyager, et deux ans d'interdiction d'activité en ligne. Pourtant, selon tous les témoignages, il a continué à travailler avec les familles des victimes et à participer chaque mardi à la campagne « Non aux exécutions » – en la soutenant publiquement, en représentant certain.es prisonnier-es menacé.es d'exécution, et en aidant à faire entendre, jusqu'au jour de sa mort, leurs revendications en-dehors des murs de la prison.

## **Une mort soudaine dans un bureau scellé**

Dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 décembre 2025, Alikordi a été retrouvé mort dans son bureau à Mashhad. Les autorités ont rapidement annoncé que la cause de son décès était un « arrêt cardiaque ». La police a immédiatement mis son bureau sous scellé.

Officiellement, il s'agit d'une mort naturelle subite. Mais en réalité presque rien ne semble si naturel que cela : Il s'agissait d'un avocat dans la force de l'âge faisant l'objet de poursuites judiciaires en cours. De nouveaux « dossiers » contre lui étaient en préparation. Il avait été retrouvé sans vie dans un espace professionnel sous surveillance des autorités, qui a ensuite été placé sous scellé par les forces de sécurité. Ses funérailles, organisées le 7 décembre à Sabzevar, se sont déroulées sous une forte présence sécuritaire, malgré l'affluence de la foule venue lui dire adieu. Son frère, Javad Alikordi, a parlé publiquement des années de pressions sécuritaires, des affaires en cours et des périodes de détention de son frère.

Quelques heures après l'annonce de sa mort, des messages ont commencé à circuler émanant de défenseurs/euses des droits humains et de familles de victimes. Les lauréates du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi et Narges Mohammadi ont toutes deux rendu hommage à cet avocat qui consacrait son travail aux « prisonniers/ères anonymes et vulnérables » plutôt qu'aux affaires politiques médiatisées. L'avocat Babak Paknia a publié une capture d'écran de son dernier échange avec Alikordi et a écrit qu'« ils ne l'ont pas laissé tranquille jusqu'au tout dernier moment », faisant référence aux nouvelles tentatives de fabrication de charges contre lui.

Pris dans leur ensemble – le récit officiel d'un « infarctus », le cordon de sécurité autour de son bureau, sa récente condamnation et le harcèlement qu'il subissait, le schéma de pressions exercées sur les avocats des droits humains – ce décès présenté par les autorités comme une mort naturelle est une mort profondément politique.

### **Un avocat du mouvement « Non aux exécutions »**

Le choc de la mort d'Alikordi a été particulièrement ressenti à l'intérieur des prisons iraniennes. Depuis près de deux ans, les prisonniers politiques et ordinaires ont soutenu la campagne hebdomadaire de « Non aux exécutions » : des grèves de la faim hebdomadaires coordonnées dans des dizaines de prisons, comme Evin (à Téhéran), Ghezel Hesar (à Zahedan), Rasht et Sanandaj. Ces grèves, auxquelles ont participé à différents moments des détenu.es poursuivi.es pour des charges très diverses, ont fait du mardi un jour récurrent de refus collectif de la machine de mort.

Dans son 98<sup>e</sup> communiqué hebdomadaire, la campagne a rapporté que des prisonnier.es de 55 prisons avaient rejoint la grève de la faim. Elle a documenté une explosion des exécutions : 95 personnes pendues en une seule semaine, dont deux femmes, et plus de 200 exécutions au cours des 17 premiers jours de septembre. « Dans l'Iran d'aujourd'hui », affirmait le communiqué, « l'exécution n'est pas une peine mais un crime organisé et une violation systématique du droit à la vie. »

Ce texte, a également pleuré Alikordi comme l'un des leurs : un avocat « en quête de justice » – quelqu'un dont le travail ne se limite pas à la procédure légale, mais s'inscrit dans la lutte plus large pour la justice et la responsabilité. Il avait été un allié de la campagne et faisait partie des rares professionnel.les du droit qui tentaient systématiquement de défendre celles et ceux confronté.es à la peine de mort ou à des accusations de représailles.

Pour les prisonnier.es qui voient leurs codétenu.es emmené.es à l'aube pour être exécuté.es, un avocat comme Alikordi n'est pas seulement un prestataire de services professionnels ; il représente un fragile lien avec le monde extérieur, un témoin capable de faire porter leurs récits au-delà des murs de la prison. Sa mort soudaine, officiellement présentée comme un simple arrêt cardiaque, se lit donc, de leur point de vue, comme un nouvel acte du même drame : un État qui met à mort, terrorise les personnes traînées au tribunal et poursuit ses opposant.es.

## **Les avocat·es réagissent : 82 signataires exigeant la vérité**

Si les prisonnier·es politiques ont répondu par le deuil et la colère, la communauté juridique a réagi par une alarme quasi publique. Un groupe de 82 avocat·es, issu·es de différentes villes et courants politiques, a signé une déclaration publique de solidarité avec la famille d'Alikordi et exigé une enquête approfondie, technique et impartiale sur les circonstances de sa mort.

Parmi les signataires figurent des avocat·es des droits humains de premier plan tels que Nasrin Sotoudeh, Abdolfattah Soltani, Amir Raisian et Mohammad Seyfzadeh – des personnalités qui savent elles-mêmes ce que signifie être ciblé·e pour avoir exercé leur métier. Leur lettre décrit Alikordi comme un « avocat digne et honorable » dont la disparition constitue « un coup douloureux et irréparable pour la communauté juridique du pays ».

La déclaration appelle explicitement à :

- Une enquête approfondie menée par des experts sur la cause du décès ;
- La communication rapide à sa famille de tous les documents et rapports médicaux/juridiques
- Une transparence totale et une clarification « sans ambiguïté ni omission ».

Les signataires déclarent également leur disponibilité, en tant que professionnel·les du droit, pour accompagner la famille dans tout processus de recherche de la vérité et pour mettre leur expertise au service de la défense des droits des familles et de l'accès à l'information. Entre les lignes, le message est clair : l'explication officielle en une phrase mentionnant un « infarctus » ne suffit pas et, dans le contexte de répression continue des avocat·es des droits humains, la confiance dans le récit des autorités est extrêmement faible.

Cette intervention collective de 82 avocat·es a une portée importante. Elle refuse de considérer la mort d'Alikordi comme un malheur isolé et la relie plutôt à une question structurelle : les avocat·es qui défendent des prévenu·es politiques peuvent-ils/elles espérer une réelle sécurité, ou deviennent-ils /elles aussi des cibles en nombre croissant – par le biais de poursuites, d'interdictions, d'emprisonnements et désormais de décès inexpliqués ?

## **Ce que la mort de Khosro Alikordi nous révèle**

Plusieurs fils se rejoignent dans l'histoire de Khosro Alikordi.

D'abord, il incarne l'espace de plus en plus restreint accordé à la défense juridique dans les affaires politiquement sensibles. Lorsqu'un avocat peut être poursuivi pénalement, interdit d'exercer et faire l'objet de nouveaux « dossiers » simplement pour avoir représenté des familles de manifestant·es ou s'être opposé·e aux exécutions, le droit à la défense devient en grande partie fictif. La mort de Khosro Alikordi, survenue dans ces conditions, souligne à quel point ces avocat·s sont exposé·es.

Ensuite, les réactions qu'elle a provoqué – depuis les prisonnier·es en grève de la faim dans 55 prisons jusqu'aux 82 avocat·es à l'extérieur de celles-ci – montrent l'émergence d'un écosystème fragile mais réel de résistance. Prisonnier·es politiques, détenu·es ordinaires, familles endeuillées, avocat·es des droits humains comme Narges Mohammadi et personnalités en exil comme Shirin Ebadi n'agissent pas isolément ; ils et elles lisent les déclarations des un·es et des autres, répondent à travers murs et frontières, et se reconnaissent mutuellement comme parties intégrantes d'une même lutte.

Troisièmement, la manière dont la mort de Khosro Alikordi a été traitée par les autorités s'inscrit dans un schéma bien connu : explication rapide et médicalisée, mise sous scellé de la scène par les forces de sécurité, et absence de communication transparente avec la

famille ou le public. C'est un schéma qui alimente les soupçons, non seulement dans ce cas précis mais dans chaque décès inexpliqué survenant sous pression.

Enfin, l'histoire d'Alikordi relie deux crises centrales de la République islamique : la crise de la vie et la crise du droit. D'un côté, un État qui utilise les exécutions à grande échelle et gouverne par la peur de la mort. De l'autre, un système juridique dans lequel celles et ceux qui tentent de défendre les condamné.es ou les familles endeuillées sont également puni.es et, dans certains cas, meurent dans des circonstances qui appellent des réponses.

Les client.es de Khosro Alikordi devront désormais se battre sans lui. Les prisonnier.es qui ont participé à la 98<sup>e</sup> grève de la faim du mardi « Non aux exécutions » l'ont fait dans un pays où, en un peu plus de deux semaines, plus de 200 personnes ont été exécutées. Les 82 avocat.es qui ont signé la demande de vérité savent que leur propre sécurité n'est pas garantie.

C'est précisément pour cette raison que la mort de Khosro Alikordi dépasse cette tragédie individuelle. Elle devient un test : celui de savoir si la communauté juridique et la société dans son ensemble peuvent obtenir même une transparence minimale d'un système qui préfère la répression et l'opacité – et si la fragile ligne de front des avocat.es en quête de justice en Iran peut survivre suffisamment longtemps pour continuer à défendre celles et ceux qui n'ont personne d'autre pour les aider.